



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale, rue

Général Thys n° 27,

le JEUDI 21 MAI 2026

à 20H00

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance publique du 23/04/2026 -
Approbation
2. Administration générale - Communication - Convention
d'utilisation eBox - Expéditeurs avec le SPF BOSA - Décision
3. Patrimoine communal - Permis d'urbanisation communal - Clos
du Grand Sart à 4607 MORTROUX - Vente du dernier lot à bâtir -
Conditions de la vente - Décision
4. Urbanisme - Demande de permis d'urbanisme au nom du
Collège communal de VISE pour une modification de voirie, rue
de Mons à 4607 DALHEM et rue de la Berwinne à 4600 VISE -
Avis
5. Cultes - Fabriques d'église - Comptes 2025 - Prorogation du délai
pour statuer - Décision
 - 5.1. Fabrique d'église de BERNEAU
 - 5.2. Fabrique d'église de BOMBAYE
 - 5.3. Fabrique d'église de DALHEM
 - 5.4. Fabrique d'église de FENEUR
 - 5.5. Fabrique d'église de MORTROUX
 - 5.6. Fabrique d'église de NEUFCHÂTEAU
 - 5.7. Fabrique d'église de SAINT-ANDRÉ
 - 5.8. Fabrique d'église de WARSAGE
6. Questions d'actualité au Collège communal



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

HUIS CLOS

7. Procès-verbal de la séance huis clos du 23/04/2026 - Approbation
8. Ressources humaines - Personnel communal temporaire – Désignations et remplacements – Ratifications
9. Enseignement - Personnel enseignant maternel et primaire - Désignations à titre temporaire - Ratifications
10. Enseignement - Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - Institutrice primaire - Décision
11. Enseignement - Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - Maître de seconde langue - Décision
12. Enseignement - Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - Maître d'éducation physique - Décision
13. Enseignement - Personnel enseignant - Nomination à titre définitif - Maître de philosophie et citoyenneté - Décision
14. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Congé pour prestations réduites accordé à partir de 50 ans - Avis

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,**
le JEUDI 21 MAI 2026
à 20H00*

ORDRE DU JOUR

Dalhem, le 12/05/2026.

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,

ARIANE POLMANS

Le Bourgmestre f.f.,

MICHEL VONCKEN